

La statistique sommaire des biens liquidés en vertu de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers a paru dans les précédentes éditions de l'*Annuaire* depuis 1947. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1<sup>er</sup> septembre 1934, jusqu'à la fin de 1949, il y a eu 885 cessions et 39 ordonnances de séquestre, soit un total de 924 liquidations. En 1951 et 1952, on n'a signalé aucune cession ni ordonnance de séquestre, mais un cas a été réglé en 1952. En 1954, deux nouveaux cas de liquidation ont été signalés, mais aucune des liquidations en cours n'a été liquidée.

## Section 2.—Statistique des faillites d'après la documentation officielle

Les chiffres de la présente section, comme on l'a vu à la page 974, ne portent que sur les faillites relevant de la législation fédérale,—loi sur la faillite et loi sur les liquidations,—et comprennent les faillites des particuliers tels que les salariés.

En vertu des lois sur la faillite et sur les liquidations (S.R.C. 1952, chapitres 14 et 296), certains documents relatifs aux biens administrés d'après ces lois sont depuis juillet 1920 envoyés au Bureau fédéral de la statistique, qui en fait l'analyse. La statistique relative à ces lois a commencé en 1923, sauf en ce qui concerne l'analyse par genre de commerce qui a débuté en 1924. Cependant, des modifications apportées à l'administration des faillites par la loi de 1949 sur la faillite (voir p. 975) influent sur la comparabilité de cette statistique. La loi renferme des dispositions relatives aux propositions que peuvent faire les personnes insolvables et, depuis juillet 1950, les ententes conclues en vertu de ces dispositions ne figurent pas avec la statistique des faillites. Le tableau 2 indique le nombre de ces propositions afin de donner une idée de la situation générale.

### 2.—Faillites et insolvabilités relevant de la législation fédérale, par province, 1945-1954

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1945.....	...	1	3	1	225	27	3	—	4	8	272
1946.....	...	1	3	2	236	20	—	—	4	12	278
1947.....	...	2	6	7	422	72	4	2	6	24	545
1948.....	...	1	9	13	613	116	8	4	8	41	813
1949.....	..	3	4	12	827	131	16	5	13	55	1,066
1950.....	3	8	17	20	967	186	16	9	16	61	1,303
1951.....	5	3	12	24	1,022	227	15	13	14	64	1,399
1952.....	9	—	17	14	1,167	220	13	8	13	48	1,509
1953.....	4	1	9	16	1,221	255	27	19	33	72	1,657
1954.....	4	2	19	20	1,645	414	27	30	44	73	2,278
Propositions <sup>1</sup> —											
1950.....	—	—	—	2	66	7	1	—	—	3	79
1951.....	—	—	1	3	160	8	—	—	—	4	176
1952.....	—	—	—	1	172	15	—	—	—	3	191
1953.....	—	—	—	—	158	9	2	—	1	1	171
1954.....	1	—	—	—	416	29	4	1	1	4	456

<sup>1</sup> Voir texte qui précède.